

# Lettre du Président

## Spéciale IMPÔTS



Chères habitantes, Chers habitants,

En ce début de printemps, et après le vote du budget 2023 par les élus communautaires, le 20 mars dernier, **je tenais à vous expliquer les choix qui nous ont conduit à devoir augmenter la fiscalité sur le territoire de la Communauté de**

**Communes des Portes de Romilly (CCPRS)**, représentant près de 20 000 habitants et composée de 6 communes que sont Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-les-Romilly, Romilly-sur-Seine et Saint-Hilaire-sous-Romilly.

Au cours de l'année 2022, comme vous avez pu vous en rendre compte, de nombreux investissements ont été réalisés par la CCPRS :

- Nouvelle déchèterie flambant neuve sur la zone des Canaux, rue Joseph Marie Jacquard ;
- Réhabilitation du Palladium Millénium en face de la Gare SNCF afin de valoriser notre patrimoine et d'y développer des activités économiques ;
- Acquisition de l'ex AFPA, transformée en centre de formations (Aides-Soignantes, Antenne de l'Ecole d'Infirmières, Digitale Académie, ...) ;
- Acquisition d'une partie de la friche SOROTEX, pour installer le futur espace vivant de la bonneterie ainsi que l'espace de la Résistance, sans oublier les futurs locaux de l'Office de Tourisme et bien d'autres projets privés en cours de gestation.

### **Des projets, nous n'en manquons pas ... des idées, non plus !**

Aujourd'hui, notre territoire, situé sur la partie du Nord-Ouest Aubeois, est considéré comme **le plus attractif du département**.

Certaines communes, comme Romilly-sur-Seine, dont j'ai la chance et l'honneur d'être le Maire, ont fait le choix de diminuer leurs impôts ; d'autres communes, totalement souveraines, ont choisi d'investir pour le cadre de vie et la sécurité de leurs concitoyens, en passant par une hausse de la fiscalité.

Et je ne peux, en ma qualité de Maire, que saluer leurs décisions, leurs choix et leurs efforts afin d'entretenir et de développer au mieux leurs communes, toujours dans l'intérêt général et au service du public. Il en va de notre avenir, il en va de la préservation de notre bassin de vie, il en va de la survie de nos communes. Il en va de votre avenir.

### **Libre à chacun de gérer les finances de sa commune comme il l'entend !**

Le budget de la CCPRS est une chose ; les budgets des six communes membres en est une autre que chaque Maire, je tiens à le redire très clairement, gère comme il l'entend, et ceci, en toute indépendance et sans aucun lien direct avec la CCPRS.

Pour celles et ceux qui ne le sauraient peut-être pas, je tiens également à rappeler que la CCPRS verse chaque année des subventions à ses communes membres (sauf à la Ville Centre, Romilly-sur-Seine notamment du fait de l'emprise de l'ex-aérodrome qui se trouve majoritairement sur le territoire romillon).

Ceci se fait par le biais de fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Romilly au profit des cinq communes membres que sont Crancey, Gélannes, Maizières-la-Grande-Paroisse, Pars-les-Romilly et Saint-Hilaire-sous-Romilly.

Sachez que **sur l'année 2022, ce sont près de 475 000€ qui ont été votés par les élus de la CCPRS pour les communes de Crancey, Maizières-la-Grande-Paroisse et Pars-les-Romilly ; fonds de concours attribués pour voir la réalisation des projets des communes membres, actuellement en cours pour certains, terminés pour d'autres**. Cf. Détails des travaux réalisés ci-dessous.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2022, trois nouvelles compétences ont également intégré les services de la Communauté de Communes des Portes de Romilly :

- Le Centre Aquatique Les 3 Vagues « Jean Moulin » ;
- Le Conservatoire de Danse, de Théâtre et de Musique « Gabriel Willaume » ;
- La Ferme Pédagogique de la Béchère (*futur siège et assise de notre Parc Animalier*).

**Ces trois compétences** représentent un budget supplémentaire en fonctionnement et investissement pour la CCPRS de **2,1 Millions d'€** (pour 478 000€ de recettes) avec la prise en charge de **40 agents supplémentaires** sur le budget général de la Communauté de Communes.

Ces services, que tout le monde apprécie et utilise, ont bien évidemment un coût, ont bien évidemment un prix !

Enfin, dernière précision qui a son importance et que je souhaite porter à votre connaissance : **les transferts de ces trois compétences** des services de la Ville de Romilly-sur-Seine vers les services de la CCPRS, **ont été totalement compensés financièrement pour les communes rurales sur une période de dix ans - 2022/2031** - Vous pourrez retrouver le détail desdits fonds de concours ci-dessous.

Aussi, comme vous l'aurez toutes et tous parfaitement compris, qui dit plus de services intercommunaux, dit plus de dépenses intercommunales tout en relevant le pari d'accompagner au mieux les communes membres de la CCPRS grâce aux versements conséquents de fonds de concours chaque année afin de les accompagner dans leurs projets divers et variés (baisse des impôts comme réalisations de travaux, à leur guise) !

Notre territoire poursuit sa métamorphose et c'est TOUS ENSEMBLE que nous arriverons à sortir de l'ornière et à construire l'AVENIR de demain !

**Votre dévoué Président,**  
*Eric VUILLEMIN.*

## Fonds de concours versés aux communes

Entre 2022 et 2031, ce sont plus de **4,8 Millions d'euros** qui seront versés aux 5 communes membres.



En moyenne, ces fonds de concours représenteront, pendant 10 ans : plus de 100€ par an et par habitant.

Crancey	809 775€
Gélannes	833 958€
Maizières-la-Grande-Paroisse	1 829 700€
Pars-les-Romilly	951 422€
Saint-Hilaire-sous-Romilly	421 447€

### Travaux déjà réalisés par les communes de la CCPRS via les fonds de concours en 2022

#### Aménagement de la RD 619



Coût du Projet : 749 215,63€ HT  
Financement CCPRS : 199 622,95€

#### Aire de jeux et espace Fitness

Coût du Projet : 45 969,70€ HT  
Financement CCPRS : 18 387,88€

### Crancey



#### Aménagements et isolation divers salles polyvalentes

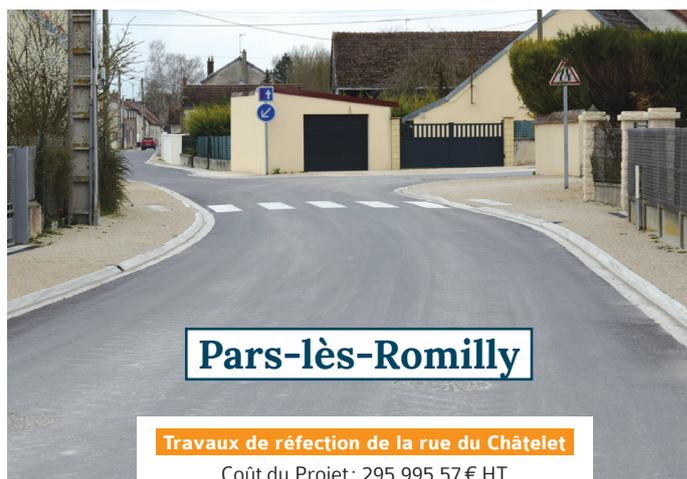


Coût du Projet : 399 920,52€ HT  
Financement CCPRS : 52 883,78€

#### Aire de stationnement aux abords de la RD 619

Coût du Projet : 213 545,56€ HT  
Financement CCPRS : 63 603,02€

### Maizières-la-Grande-Paroisse



### Pars-lès-Romilly

#### Travaux de réfection de la rue du Châtelet

Coût du Projet : 295 995,57€ HT  
Financement CCPRS : 135 497,79€